

SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE

Préparation de la Saison culturelle 2024

1 - Contexte

En 1987, les chemins de Compostelle étaient reconnus par le Conseil de l'Europe comme un Itinéraire culturel européen, témoin et vecteur d'une identité commune.

En 1998, l'Unesco inscrivait les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, leur reconnaissant ainsi une valeur universelle exceptionnelle : ils sont un bien commun de l'Humanité.

Ces reconnaissances culturelles internationales invitent à faire des chemins de Compostelle, du patrimoine et de l'itinérance, un thème d'action culturelle, une source d'inspiration pour toutes les générations. Les chemins de Compostelle favorisent les rencontres, les échanges et le partage. Les itinéraires sont aussi le lieu de diffusion d'œuvres ou le cadre de coopérations culturelles entre territoires.

Depuis 2019, une action collective sous forme d'une « **saison culturelle sur les chemins de Compostelle** » fédère les centaines de manifestations réunies dans un programme commun.

Il vous est proposé d'être partenaire de la saison culturelle 2024.

L'objectif de la saison culturelle est de :

- **faire rayonner au niveau national et international un héritage culturel matérialisé par des traditions, des édifices, des objets d'art et des paysages,**
- **mettre en visibilité plus forte les manifestations programmées à travers la France,**
- **mieux identifier les manifestations** sur les chemins grâce à des visuels et un programme communs,
- **augmenter les fréquentations** et attirer de nouveaux publics,
- **fédérer** les acteurs et **mutualiser** moyens, idées et compétences.

2 – Quelles manifestations peuvent être inscrites dans le programme de la saison ?

Les **manifestations ouvertes au grand public** et qui visent à :

- faire connaître l'histoire et les richesses artistiques des chemins de Saint-Jacques ;
- présenter la convention du patrimoine mondial et les valeurs promues par l'Unesco ;
- mettre en valeur la dimension européenne et l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ;
- partager l'expérience sur les chemins de Saint-Jacques ;
- renforcer les liens et coopérations entre acteurs et territoires sur un même itinéraire ;
- développer la coopération avec les chemins en Espagne ou en Europe, les jumelages ;
- intéresser les jeunes ;

- « faire communauté » autour du chemin de Saint-Jacques en mobilisant les acteurs locaux et les habitants, créer un sentiment d'appartenance, de fierté et une solidarité par des moments conviviaux et des rencontres entre visiteurs, cheminants, pèlerins et habitants.

Plusieurs **thèmes** peuvent être mis en avant :

- l'histoire du pèlerinage, légendes, saints et héros, croyances... ;
- la marche et le voyage : épopée, personnalités, carnet de route, santé et bienfaits ;
- l'accueil, l'hospitalité, les rencontres, expériences ;
- l'art et l'architecture sacrée, les patrimoines religieux ou civils au long des chemins ;
- les dimensions littéraires et la diffusion des influences artistiques associées au pèlerinage ;
- le paysage des chemins et le patrimoine vernaculaire ;
- les métiers, techniques et enjeux de préservation du patrimoine ;
- les pèlerinages dans le monde, les sites sacrés, chemins et sanctuaires de pèlerinage, les routes mythiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ;
- les pratiques contemporaines des chemins.

Les manifestations peuvent prendre **diverses formes** : randonnée patrimoine, lecture de paysage, conférence, exposition, spectacle, concert, visites guidées, colloque, journée d'études, activité avec des jeunes, café-débat, projection, porte ouverte dans un gîte, chantiers ouverts au public...

Samedi 5 Octobre 2024 : 1000 mains pour le chemin de Saint-Jacques

Un rendez-vous national pour partager le sens du chemin et la préservation de ses patrimoines avec les habitants sédentaires. Pour développer 1000 mains chez vous :

<https://www.chemins-compostelle.com/mille-mains-pour-les-chemin>

3 - Qui peut participer ?

La démarche est ouverte à tous : association, collectivité territoriale, médiathèque, office de tourisme, centre culturel, festival, site de visite... dans la mesure où vous parlez de la thématique Compostelle.

4 - Quand peuvent se tenir les manifestations ?

Tout au long de l'année, ponctuellement ou dans la durée (d'avril à décembre).

5 - Quels sont les bénéfices d'inscrire votre manifestation dans cette démarche ?

- Apparaître dans une communication nationale coordonnée par l'Agence des chemins de Compostelle ;
- Diffuser le programme national et vous appuyer sur les supports mis à disposition ;
- Chacun garde sa singularité mais participe à une dynamique commune pour être plus efficace et plus visible ;
- Participer à une démarche collaborative.

6 – L'accompagnement proposé

Un travail sur les contenus :

- un répertoire de l'offre artistique et culturelle consultable dans l'espace professionnel du site www.chemins-compostelle.com (régulièrement augmenté) ;
- 16 expositions à la location ;
- des tournées de conférences coordonnées par l'Agence.

Un kit de communication pour identifier, visibiliser et amplifier la communication sur l'univers des Chemins de Compostelle :

- une pastille de saison millésime 2024 pour insertion sur vos supports de communication ;
- des dépliants programme ;
- des affiches sur la saison ;
- le programme PDF pour relayer sur vos sites internet et lettres d'information ;
le relai sur les réseaux sociaux ;
- la fourniture de la charte graphique et des logos associés pour le bien du patrimoine mondial ;
- la fourniture de l'emblème européen des chemins de Saint-Jacques.

7 – Calendrier de mise en œuvre du programme commun

L'organisateur doit transmettre son programme à l'Agence des chemins de Compostelle **avant le 18 mars 2024** à partir de l'interface :

www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

L'Agence des chemins de Compostelle coordonne la réalisation du programme papier et procède à la mise en ligne sur les deux sites internet (avril 2024) :

- www.chemins-compostelle.com pour la plupart des manifestations ;
- www.cheminscompostelle-patrimoine mondial.fr pour celles qui sont localisées sur une des 95 communes concernées par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Envoi des supports de communication : mai 2024.

Agence française des chemins de Compostelle

4, rue Clémence Isaure – 31 000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 00 05

Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com

laetitia.marin@chemins-compostelle.com

Site Internet : www.chemins-compostelle.com



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998

